FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la norme ISO 11014-1 (AFNOR T 01.102)

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : ACARICIDE PUISSANT - REF.7620

UTILISATION COMMERCIALE : ACARICIDE PUISSANT

FOURNISSEUR (Nom / raison sociale et adresse) :

RONT PRODUCTION
ZI DU VAL D'ARGENT
24 RUE DE SALONIQUE
95100 ARGENTEUIL - FRANCE
TELECOPIE : (+33) 01 39 80 12 12
TELEPHONE : (+33) 01 39 80 99 33

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation, noms chimiques usuels ou noms génériques / Constituants contribuant aux dangers :

D-Phénothrine	N°CAS : 188023-86-1	R50/53	N. Dangereux pour l'environnement	C:0.18%
Perméthrine	N°CAS : 52645-53-1	R20/22-43-50/53	Xn. Nocif N. Dangereux pour l'environnement	C:0.095%
Butoxyde de piperonyle	N°CAS : 51-03-6	R51/53	N. Dangereux pour l'environnement	C:0.64%
Solvants pétroliers	N°CAS : 64742-49-0	R11-38-51/53-65-67	F. Facilement inflammable Xn. Nocif N. Dangereux pour l'environnement	C<50%
propulseur :				
butane / iso butane	N°CAS : 106-97-8	R12	F+. Extrêmement inflammable	C>50%
Propane	N°CAS : 74-98-6	R12	F+. Extrêmement inflammable	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Récipient sous pression.

Extrêmement inflammable.

Irritant pour la peau

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Xn Nocif . R 65 : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d' ingestion (produit VRAC).
Non étiquetable nocif R 65 sous forme d' aérosol (Arrêté du 27 juin 2000).

4. PREMIER SECOURS

Dans tous les cas, en cas de doute, consulter un médecin. Dans l'attente, suivre les indications suivantes :

CONTACT AVEC LES YEUX :
Laver immédiatement et abondamment à l'eau jusqu'à disparition de l'irritation et au moins pendant 10 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une irritation, gène visuelle ou rougeur persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un dermatologue si une irritation persiste. Ne réutiliser vêtements et chaussures souillés qu'après nettoyage.

INGESTION :
Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Maintenir le sujet au repos et avertir le service hospitalier d'urgence.

INHALATION :
Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée. Amener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires pratiquer la respiration artificielle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION :
Contre-indiqués : Eau seule, notamment sous forme de jet.
Recommandés : poudres, anhydride carbonique, mousses (eau avec agent émulsifiant de type agent formant film flottant).
Les moyens d'extinction doivent toujours être à proximité immédiate des dangers, zones de stockage et de manipulation. Les chariots doivent être équipés d'extincteurs portatifs et le personnel formé à intervenir rapidement.

DANGERS SPECIFIQUES :
Récipient sous pression pouvant éclater à des températures supérieures à 50°C. Dégagement d'oxyde de carbone. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

PROTECTION DES INTERVENANTS :
Prévoir des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection appropriés. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :
Ventiler la zone contaminée. Evacuer les personnes non indispensables. Eviter toute inhalation, tout contact avec la peau et les yeux : port de gants, lunettes de protection, vêtement de travail approprié et masque en cas de ventilation insuffisante. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion en éliminant toute source d'ignition ou d'étincelle, y compris dans la zone environnante. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Ne pas fumer. Respecter les conseils de manipulation du paragraphe 7.

PRECAUTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Isoler la source de la fuite et absorber avec un absorbant inerte ou pomper dans un réservoir vide de secours. Prévenir les risques d'incendie ou d'explosion. Eliminer toute cause d'inflammation ou d'étincelle. Prévenir la police si déversement dans cours d'eau ou égouts.

METHODES DE NETTOYAGE :
Absorber ou retenir le liquide avec du sable ou une matière non combustible. Récupérer dans des récipients à étiqueter et à fermer. Placer les produits écrasés ou percés et fuyants dans des récipients étanches étiquetés. Elimination du produit récupéré, des produits de lavage et des déchets contaminés par un récupérateur agréé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION des palettes et cartons d'aérosols :

Ne pas fumer. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et aérosols. Le cariste doit être formé au maniement des extincteurs pour une action immédiate.
Un départ de feu n'a lieu qu'en présence d'étincelle ou source d'ignition. La longueur des fourches doit être adaptée pour rendre impossible la perforation d'aérosols situés sur la palette posée derrière celle que l'on manutentionne. L'épaisseur des extrémités des fourches doit être supérieure à 20mm et de forme arrondie pour réduire les risques de perforation accidentelle. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.
Si le chariot n'est pas anti-déflagrant, lors de l'éclatement d'un ou plusieurs aérosols, consécutifs à la perforation par une fourche, à la chute de cartons ou à l'écrasement par le chariot d'aérosols tombés au sol, le cariste ne doit effectuer aucune manœuvre, même celle de couper le contact, pour ne pas provoquer la formation d'étincelles. Il se munit de l'extincteur pour être prêt à intervenir. Il s'écarte du chariot et empêche la circulation éventuelle dans le secteur. Il prévient ou fait prévenir le service de sécurité.
En outre, toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.
MANIPULATION des aérosols :

Manipuler les aérosols avec précautions, les aérosols peuvent se percer. Ne pas faire tomber. Suivre le mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée, dans les zones confinées (placard..) ne pas pulvériser plus de 3 ou 4 secondes. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement, cigarettes, barbecue, plaques de cuisson, radiateur, sèche cheveux, fer à repasser, appareil de soudure… Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs du produit pulvérisé. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

MANIPULATION des aérosols :

Manipuler les aérosols avec précautions, les aérosols peuvent se percer. Ne pas faire tomber. Suivre le mode d'emploi. Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée, dans les zones confinées (placard..) ne pas pulvériser plus de 3 ou 4 secondes. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement, cigarettes, barbecue, plaques de cuisson, radiateur, sèche cheveux, fer à repasser, appareil de soudure… Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs du produit pulvérisé. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

STOCKAGE

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone « aérosols » doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.
Maintenir les aérosols à l'abri de l'humidité et si possible à des températures comprises entre +10° et +30°C (jamais au dessus de 50°C, craint le gel).
Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuite par compression).

Comme pour le stockage de produits inflammable, il est recommandé :
- De mettre en place des exutoires permettant l'évacuation des fumées et gaz chauds.
- D'équiper la zone avec des robinets d'incendie armés dopés à l'aide d'un agent émulsifiant du type agent formant film flottant. Ou de mettre en place un réseau de sprinklers doté du même agent émulsifiant.
- De maintenir la propreté rigoureuse du stock, aucun aérosol provenant de cartons endommagés ne doit traîner au sol.
- De ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection individuelle :
- protection respiratoire : utiliser dans les zones bien ventilées
- protection des mains : gants résistants aux hydrocarbures
- protection des yeux : ne pas pulvériser vers les yeux – lunettes étanches en cas de projections
- protection du corps : vêtement de travail

Limites d'exposition au travail :
VLE N°CAS 64742-49-0 : 1500 mg / m^3 (hydrocarbures en C6-C12 – France)
VME N°CAS 64742-49-0 : 1000 mg / m^3 (hydrocarbures en C6-C12 – France)

Mesures d'hygiène :
Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de solvants et produits chimiques. Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondement à l'eau en cas de contact. Stocker et utiliser à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas boire, manger ni fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

AEROSOL :
- Pression relative de l'aérosol à 20°C : environ 2.5 bars

PROPULSEUR :
- Caractéristiques d'explosibilité (% vol.) : 1.8 à 9.5 en volume
- Forme / couleur : gaz liquéfié / incolore
- Odeur : désodorisé

PRODUIT ACTIF :
- Forme : liquide
- Couleur : incolore à jaune clair
- Odeur : --
- Valeur du pH : non applicable
- Température de décomposition (°C) : >200
- Point éclair (°C) : < 0
- Température d'auto-inflammation (°C) : > 200
- Pression de vapeur : 0.04kPa

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

PRODUIT ACTIF :
- Viscosité : non connu
- Masse volumique (kg/m^3) : environ 680 à 20°C
- Solubilité à l'eau : non ou très peu soluble.
- Solubilité aux solvants : soluble à l'alcool et à la plupart des solvants usuels.
- Coefficient de partage n-octanol / eau : non connu

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE :
Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Sur certains aérosols voir la date de péremption indiquée sur le dessus ou le dessous de l'aérosol. Pour les aérosols où il n'est pas indiqué de date de péremption, éviter de stocker plus de 2 ans.

MATIERES A EVITER :
Boîtiers aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec des oxydants, acides ou bases.
Eviter de mettre le produit ou le spray en contact avec des oxydants, acides ou bases. Ne pas utiliser près d'une flamme, d'une source d'étincelle ou source de chaleur ou un corps incandescent.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :
Oxyde et dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé :

Toxicité aiguë :
- Inhalation, voies respiratoires : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Du fait de la présence de solvants pétroliers, l'inhalation prolongée des vapeurs peut entraîner un syndrome ébrieux, migraines, vertiges, voire une perte de connaissance. Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Contact avec la peau : Irritant.
- Contact avec les yeux : Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion : L'aspiration accidentelle du produit peut provoquer des broncho-pneumonies ou des œdèmes.
  DL 50 Piperonyle butoxide : 7950 mg/kg

Effets locaux
- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
- Contact avec la peau : Irritant.
- Contact avec les yeux : Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion : -

Sensibilisation et toxicité chronique à long terme
- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
- Contact avec la peau : Irritant. Selon la durée ou la fréquence de contact des dermatoses peuvent apparaître (contacts répétés ou prolongés avec la peau).
- Contact avec les yeux :
- Ingestion : -

Effets spécifiques
- Non connu

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

PRODUIT ACTIF :

- Mobilité : Peu soluble à l'eau (reste en surface). Mobile dans le sol. S'évapore en grande partie.
- Persistance et dégradabilité : non connu.
- Ecotoxicité : Toxique pour les insectes, la flore. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Bio-accumulation : non connu.

AEROSOL :

Ne pas rejeter dans l'environnement. Voir paragraphe 13.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Récipient sous pression, ne pas percer ni brûler même après usage.

USAGES PROFESSIONNELS : Remettre à un récupérateur agrée auprès de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales (notamment arrêtés préfectoraux en vigueur).

USAGES MENAGERS : Le boîtier aérosol une fois vide est apte à entrer dans le circuit normal de traitement des déchets ménagers tel que défini par le décret français n°92-377 du 1er avril 1992. Ils sont intégrés au flux normal des emballages usagés gérés dans le cadre d'Eco-Emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR Voies terrestres	DENOMINATION	AEROSOLS
	N° IDENTIFICATION	UN1950
	CLASSE	2
	CHIFFRE ET LETTRE D'ENUMERATION	5°F
	ETIQUETTE DE DANGER	Mention « AEROSOLS », UN1950 + étiquette FLAMME N°2.1
	N° DE CODE DE DANGER	-
	N° DE CODE DE MATIERE	-
IMDG Voies maritimes	CLASSE	2.1
	DENOMINATION	AEROSOLS
	N°FDS	FD-SU
	N° ONU	UN 1950
IATA Voies aériennes	CLASSE	2.1
	ETIQUETTE	Flammable gas
	DESIGNATION	Aérosols, inflammables
	N° UN / ID	UN 1950
	AERONEF PASSAGER ET CARGO Instruction d'emballage - Quantité maxi / colis Instruction d'emballage - Quantité maxi / colis	Y203 - 30 Kg 203 - 75 Kg
	AERONEF CARGO SEULEMENT Instruction d'emballage - Quantité maxi / colis	203 - 150 Kg

IMPORTANT : Sous le régime des quantités limitées, Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration. Consulter les réglementations concernées. (à noter que l'ADR sous ce régime demande un étiquetage des cartons avec un losange UN1950 et la mention « AEROSOLS »)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Se conférer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages, et les générateurs d'aérosols ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
AEROCHEM se tient à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.

SYMBOLES (obligatoires) :
F+. Extrêmement inflammable
Xi. Irritant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

PHRASES DE RISQUE ET DE SECURITE (obligatoires et conseillées) :
Irritant pour la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l 'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver hors de portée des enfants. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme, source d'étincelle, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Composition : 0.18% D-Phénothrine + 0.095% Perméthrine + 0.64% butoxyde de pipéronyle (synergiste) + solvant et gaz propulseur.

RISQUES PARTICULIERS ET CONSEILS DE PRUDENCE DE L'AEROSOL:

PHRASE R
R 12 : Extrêmement inflammable
R 38 : Irritant pour la peau
R 52 / 53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

PHRASE S
S 2 : Conserver hors de la portée des enfants
S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle – Ne pas fumer
S 23 : Ne pas respirer les aérosols
S 29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout
S 46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S 47 : Conserver à une température ne dépassant pas 50°C
S 51 : Utiliser seulement dans les zones bien ventilées

16. AUTRES INFORMATIONS

RISQUES PARTICULIERS MENTIONNES SUR LA FDS:

R 11 : Facilement inflammable
R 12 : Extrêmement inflammable
R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion
R 38 : Irritant pour la peau
R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique
R 51 / 53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique
R 52 / 53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

ANNULE ET REMPLACE LES VERSIONS PRECEDENTES - DATE D'IMPRESSION DE CETTE FICHE : 23/04/02

IMPORTANT :
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de version indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.
Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manipulation, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit.. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.